

« LE BUTIN, EL-GHANIMA »

Pétitions, manifestations, colloques, articles dans la presse...les femmes algériennes qui se battent pour l'abrogation du code de la famille ont eu recours à toutes les formes de communication possibles pour alerter les femmes et les autorités nationales et internationales.

Pourtant une idée plus originale encore leur est venue. Les militantes d'Algérie ont décidé que le théâtre pouvait être une manière originale de dénoncer ce statut de femmes, aberrant au XXème siècle. Auteur et metteur en scène, Hamida Aït El Hadj a conçu et réalisé avec Farid Bennour « Le Butin, El Ghanima ». Créé en Algérie le 8 mars 1998, elle a obtenu un très vif succès auprès du public féminin d'Alger lors de la Journée internationale des femmes. Après cette date, la pièce a été jouée dans plusieurs villes - Oran, Tizi Ouzou, Béjaïa, etc. -. Succès identique pour la troupe. Femmes voilées ou non se rendaient à la représentation qui avait lieu parfois après de multiples difficultés pour obtenir et installer la scène. « Une fois, raconte Hamida, nous n'avions aucun projecteur pour l'éclairage. On nous en prêta, venus d'une autre salle. On vit alors qu'ils n'étaient pas munis d'ampoules. Il fallut en acheter en catastrophe »

En France, les associations solidaires des femmes algériennes avaient entendu parler du spectacle, mais la difficulté était de pouvoir faire venir la troupe et de trouver une salle et de l'argent... L'association de Lyon « Femmes contre les intégrismes » put faire jouer la pièce à l'occasion de son Colloque du 11 novembre 1998. C'est dans une banlieue réunissant une forte proportion de femmes maghrébines que le spectacle eut lieu. Le résultat recherché ne se fit pas attendre. Entre rires et you-you, les femmes immigrées découvrirent à travers les différentes scènes, la condition de leurs mères, de leurs filles, mais aussi leur propre vécu dominé par les règles du Code de la famille. Ignorées souvent, les conséquences de ce texte tombent comme un couperet lorsque le mari répudie, mais sont aussi invivables au quotidien quand elles enferment les femmes sous la domination masculine.

Le succès à Lyon fut évident. La pièce fut rejouée dans la même ville. C'est alors que les associations de la Coordination 8 mars Algérie, décidèrent de la faire jouer en Ile de France. Pas facile de trouver une salle à Paris ou dans la région parisienne, quand on est une Coordination sans budget ! Heureusement il existe des associations de femmes solidaires de ce combat et des municipalités formidables... Montreuil en est une. Le théâtre Marcelin Berthelot fut ainsi offert pour deux représentations à nos associations parmi lesquelles La Maison des femmes de Montreuil et les Pénélopes.

Les deux soirées furent un succès et nous pûmes même rétribuer modestement mais décentement la troupe.

Notre souhait le plus cher : recommencer. Le théâtre est un moyen de sensibiliser à ce grave sujet avec humour. Alors, nous lançons un appel à tous ceux et à toutes celles qui connaîtraient un théâtre où Hamida puisse jouer. Mais attention "El-Ghanima" poursuit sa route. la pièce a été programmée dans plusieurs villes en France et à l'étranger jusqu'à fin juin.

« LA QUESTION DES DISPARUS EN ALGÉRIE »

Le véritable ennemi des femmes en Algérie, comme dans d'autres pays, est l'islamisme politique, la violence misogyne dont il a fait sa théorie, et les appuis qu'il a trouvés dans une partie de la société qui continue à considérer les femmes comme inférieures. En cette période électorale qui s'ouvre en Algérie, la première chose à laquelle les femmes doivent veiller est que le nouvel exécutif rompe l'alliance avec le courant islamo-conservateur, dont elles ont été les premières victimes lors de la promulgation du Code de la Famille en 1984. Mais on ne peut s'opposer à cette alliance sans s'opposer aussi au fonctionnement politique qui la soutient et la permet: des tractations occultes, des jeux d'intérêts secrets, des marchés louches et lourds de particularismes

claniques, de violence potentielle. On ne peut dissocier la lutte des femmes pour leurs droits d'une avancée démocratique réelle, et des changements profonds que celle-ci suppose dans la vie politique du pays: représentation de ses courants politiques dans une Assemblée Nationale Populaire qui aurait de réels pouvoirs, débats contradictoires et connus du peuple, presse libre, protection des citoyennes et des citoyens, considérés comme des individus égaux et libres au delà de leurs appartenances régionales, sociales ou sexuelles. De fait il n'y aura pas d'avancée démocratique sans droits acquis par les femmes, et il n'y aura pas non plus de droits acquis par les femmes sans avancée démocratique.

C'est pour cela qu'on ne peut dénoncer l'alliance entre le pouvoir et l'islamisme politique sans prendre en compte la question des disparus; on ne peut dénoncer, comme nous l'avons fait et continuerons de le faire, les enlèvements de jeunes filles, les viols, les assassinats dont se sont rendus coupables les tenants de l'islamisme politique, et fermer les yeux sur des femmes, ou des hommes qui manifestent pour avoir des nouvelles de leurs disparus depuis un an ou deux, dont ils ignorent s'ils sont vivants ou morts, parfois de quoi ils sont accusés, et s'ils sont morts où est leur sépulture; on ne peut réduire à des « dépassements » ce qui relève de pratique politique violente et antidémocratiques: arrestations arbitraires, tortures, exécutions sommaires, disparitions. Quelle que soit la nature de l'ennemi, nous avons à nous battre contre ce que l'armée coloniale française appelait « les corvées de bois », c'est à dire les exécutions sommaires pour raisons d'Etat. On ne peut d'un côté revendiquer l'égalité et la justice, et de l'autre ne pas exiger que des hommes et des femmes qui ont vu un beau jour un ou une de leurs proches disparaître, aient droit à une information sur l'endroit où il ou elle se trouve et les raisons de son arrestation. Si les disparus sont accusés de terrorisme, ils ont à être jugés. Ceux qui ont privé les autres de sépulture, qui sont parfois les auteurs de crimes monstrueux, doivent, s'ils sont vivants, rendre compte de ces crimes en justice et, s'ils sont morts, avoir une sépulture, parce qu'une démocratie ne peut utiliser contre ses adversaires les mêmes armes que ceux-ci utilisent, et se caractérise par le fait qu'elle refuse la loi du talion.

En soulevant d'un côté le problème social, et certainement réel, que posent les disparitions, et qui est dû pour une part à l'existence du Code de la Famille (femmes de disparus ne pouvant avoir l'autonomie nécessaire pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs enfants, ne pouvant légalement se substituer au père de leur enfant mineur, ne pouvant toucher leur part de succession parce qu'elles ne peuvent avoir le statut de veuves, etc...), et en promulguant de l'autre un décret d'indemnisation, que ne demande pas l'association des familles de disparus, et qui révolte les familles de ceux qui ont été victimes du terrorisme, l'Etat sursoit à la demande d'une commission d'enquête parlementaire sur le dossier des citoyens disparus, assoit son pouvoir sur la loi du talion, et maintient ainsi une alliance au sommet avec l'islamisme politique.

Un état de droit, qui doit protéger ses citoyennes et ses citoyens, libres et égaux, présuppose que nul n'est censé disparaître, et que chacun doit avoir un jugement équitable. Il ne peut refuser ni l'agrément à une association des familles de disparus réclamant des informations sur leurs proches et se revendiquant de ces principes, ni la constitution d'une commission d'enquête parlementaire sur cette question.

Coordination 8 mars Algérie
(APEL, ASFAD, Pluri-ELLES Algérie)

« LA CARAVANE DE L'ESPOIR »

A l'initiative des femmes de l'association "Tharwa Fatma N'Soumer" d'Alger et de l'association de solidarité avec l'Algérie, "Ayda" de Toulouse, 12 associations algériennes (à but social ou culturel) ont organisé une « Caravane de l'Espoir » qui a parcouru la France de Cahors à Lille, en passant par Paris. Cette Caravane réunissait 35 personnes, femmes et hommes, qui en présentant leurs activités, lors de débats et de spectacles, voulaient montrer "un visage de l'Algérie qui vit, qui crée"(selon leurs propres termes) et souhaitaient rencontrer d'autres associations.

Nous avons reçu les associations de femmes le 14 octobre 1998, au cinéma "L'Entrepôt", pour un débat sur la situation actuelle des femmes et le Code de la Famille. Une centaine de personnes ont participé à cette réunion.

Les organisatrices de la Caravane viennent de nous informer du bilan très positif que font les associations et des nombreux contacts qui ont été noués dans les 20 villes françaises où elles ont été accueillies, du 2 octobre au 5 novembre 1998.

MARSEILLE :

« Assises pour un nouveau partenariat avec l'Algérie, sans les femmes ? »

L'ASFAD et APEL, au nom de la Coordination 8 mars Algérie, ont participé aux "Assises" organisées par le PCF et le MDS algérien, du 26 au 28 novembre 1998, à Marseille.

150 personnes appartenant à diverses associations, organisations venant d'Algérie et de France ont travaillé dans trois ateliers: "Economie et Société", "Relations Humaines" et "Relations Culturelles". Nous étions 3 et sommes intervenues dans chaque atelier. Malgré des informations et contacts intéressants (nous avons pu parler avec des femmes d'associations luttant contre les intégrismes et le FN dans la région marseillaise, et rencontrer Zazie SAADOU de RAFD), nous sommes revenues fort mécontentes car la question des droits des femmes ne semble guère préoccuper certains responsables d'associations et « intellectuels ». En effet, nos remarques et propositions concernant les femmes (alors que nous étions les seules à les faire!) ont été "oubliées" (volontairement?) dans les compte-rendus et absolument pas mentionnées par le rapporteur de la synthèse finale. Il nous semble regrettable de ne pas prendre en compte les luttes des femmes contre l'intégrisme et contre le Code de la Famille, donc pour plus d'égalité et de justice alors qu'on prétend militer pour la démocratie.

RAJFIRE

Le "RAJFIRE" (Réseau d'Aide Juridique aux Femmes Immigrées et Réfugiées) dont nous vous avons annoncé la création dans notre précédent bulletin a poursuivi ses activités selon trois axes:

- l'accueil et l'aide aux femmes en difficultés pour obtenir des papiers ou régler des problèmes d'ordre juridique.

Une permanence s'est tenue, le 1er lundi du mois, à la Maison des Femmes, une dizaine de femmes y sont venues, en revanche la permanente de l'ASFAD a souvent été sollicitée pour résoudre des cas litigieux.

- La participation au "Comité de suivi des lois sur l'immigration", groupe d'information et de réflexion initié par des députés (PC, PS, Verts) et auquel participent une quinzaine d'associations, dont l'ASFAD, et les Coordinations de Sans Papiers.

Ce Comité a organisé des conférences de presse, contacté des députés et des maires afin de permettre une régularisation plus rapide et plus large des sans papiers.

- L'information et la réflexion sur les conditions de vie des "sans papiers". Une brochure vient d'être réalisée, rassemblant plusieurs interview de femmes sans papiers (qui expliquent les difficultés spécifiques qu'elles rencontrent), proposant une analyse critique féministe de la loi Chevènement et des informations sur les femmes sans papiers à Nantes, à Lille, en Belgique, comme des adresses utiles.

Pour le 8 mars, une rencontre de femmes algériennes et de femmes de plusieurs autres pays d'Afrique a été organisée à la Maison des Femmes de Paris. Des échanges et débats, auxquels ont pris part une cinquantaine de femmes ont permis d'évoquer la situation actuelle et les projets concernant le travail sur les aspects juridiques, comme le "marrainage" de femmes, peut-être lors d'un spectacle.

Le RAJFIRE a participé à plusieurs manifestations de sans papiers depuis l'été dernier et sera présent à la manifestation européenne du 27 mars à Paris, avec sa banderole "Femmes unies et solidaires contre toutes les exclusions. Des papiers, c'est un droit."

LYON : LE CODE DE STATUT PERSONNEL : APPLIQUÉ EN FRANCE ?

Qu'il soit appelé Code de la Famille en Algérie, Mudawana au Maroc ou Maggalah en Tunisie, le Droit du Statut Personnel s'applique aussi bien dans les pays d'origine que sur le sol français, peu importe la distance.

Qu'elles soient émigrées, résidentes ou binationales, toutes, dépendent du Droit de Statut Personnel de leur pays respectif, à l'égard des biens comme dans l'exercice de leurs droits ou de leurs devoirs.

Ainsi, un jugement de divorce, voire de répudiation rendu dans les pays du maghreb a ses répercussions en France. Comment s'en défendre? - Tel est le thème du deuxième Colloque de FCI (Femmes Contre les Intégrismes), qui s'est tenu à Lyon du 11 au 14 novembre dernier. Quatre jours de réflexions autour des

accords bilatéraux entre la France et les pays du maghreb ont mis en exergue les avatars et les vides juridiques de ces accords.

A cet effet, les filles de Lyon ont présenté un outil de travail, exceptionnel aboutissement de trois années de recherche: le guide « Femmes, vous avez des Droits! ».

Un manuel de 50 pages dans lequel toutes les questions juridiques sont soulevées: divorce, répudiation, mariage forcé, etc... Il propose des démarches (les bonnes) à entreprendre ici, en France, les adresses utiles et les pièges à éviter.

Ce Colloque , qui a réuni beaucoup d'associations et de juristes, propose un travail de longue haleine pour l'an 2000, et nous serons nombreuses à ce prochain rendez-vous.

Mesdames, nous avons des Droits, à nous d'en prendre conscience.

«Quelle stratégie adopter pour lutter contre l'application du Code de la Famille algérien en France?»

A l'occasion de la journée internationale des femmes, la "Coordination 8 mars Algérie " a organisé une réunion sur le thème : Quelle stratégie adopter pour lutter contre l'application du Code de la Famille algérien en France? - Plusieurs associations se sont retrouvées pour débattre de cette question:

- Femmes Contre les Intégrismes de Lyon.

- Collectif de Solidarité aux Mères d'Enfants enlevés, installé en région parisienne mais avec une action nationale.

- Citoyennes des deux rives / Paris.

- FAIDES, ASFAD, APEL et Pluri-ELLES Algérie.

L'objectif était de faire le point sur les expériences menées par plusieurs associations et de voir ensemble comment continuer cette action:

* "Femmes Contre les Intégrismes" a rappelé le travail fait depuis 1995 sur l'application des Codes de Statut Personnel en France, en liant actions de terrain et travail juridique.

Un guide " Madame, vous avez des droits " est la concrétisation de leur travail de trois ans. Il s'adresse aux femmes originaires du maghreb, pour les informer; les appeler à la vigilance et à l'utilisation des recours juridiques. Ce guide permet aussi de voir l'évolution de la jurisprudence après une période d'errements de différentes instances juridictionnelles.

Deux rencontres nationales ont été organisées à Lyon, une première, en 1996 avec des militantes associatives algériennes et françaises, une seconde en 1998 qui a élargi la participation à des marocaines, tunisiennes, espagnoles et italiennes. FCI projette une troisième rencontre en 2000 à laquelle devraient venir également des représentantes d'autres pays européens où séjournent des ressortissantes étrangères soumises à des Codes de même type.

FCI a également commencé un travail de recensement des cas rencontrés, à partir d'une grille élaborée avec une juriste. Elles en feront une analyse critique pour pouvoir ensuite élaborer d'autres propositions.

FCI continue son action en s'appuyant sur ces deux principes:

a/ l'égalité des droits entre femmes et hommes en vertu des textes nationaux et internationaux.

b/ tout jugement prononcé à l'étranger rendu applicable en France doit respecter l'ordre public international, c'est à dire être conforme aux principes du droit et de la république.

La discussion se poursuit sur la Convention européenne des Droits de l'Homme du 4 novembre 1950

Des militantes mettent en avant le fait que les moyens jurisprudentiels existent, mais qu'ils ne sont pas utilisés parce qu'ils ne sont pas connus, y compris des avocats et magistrats. La méconnaissance des femmes est flagrante en ce qui concerne les dispositions qui leur sont appliquées et les moyens de recours. Il y a donc un gros travail d'information à faire.

Une attention toute particulière est à apporter à la Convention de Bruxelles II de mai 98 qui devait permettre d'appliquer les dispositions législatives du pays de résidence. Cette Convention est actuellement soumise à la ratification de chacun des 15 Etats.

En ce qui concerne la Convention franco-algérienne concernant les enfants, le Collectif de Solidarité aux Mères d'enfants enlevés rappelle qu'elle a été bien appliquée entre 88 et 92. Après une quasi-interruption de six années, des contacts ont été rétablis entre ministères français et algériens. La Convention garantit le droit de visite au moins une fois par an, pour les enfants issus de couples mixtes, mais non pour les enfants nés de couples algériens (ce qui est une carence du texte), et seulement pour des couples mariés.

Décisions prises:

Faire connaître le guide élaboré par FCI et mettre en place un groupe de travail sur deux thèmes: l'état de la jurisprudence en France et la façon dont le droit européen peut intervenir sur la vie des femmes algériennes en France.

----- L'ASFAD ORGANISERA AVANT LES VACANCES D'ÉTÉ UNE JOURNÉE D'INFORMATION SUR CE SUJET; JOURNÉE DESTINÉE PLUS SPÉCIALEMENT AUX RESPONSABLES JURIDIQUES DES ASSOCIATIONS ET AUX AVOCATS. ----

LÀ-BAS...

Déclaration de l'association "Tharwa n'Fadhma n'Soumeur" d'Algérie:

« Le scrutin d'avril ne doit pas nous laisser indifférentes et nous berner.

La participation de la femme à l'élection présidentielle, le choix du candidat ne doit pas aller à l'encontre des luttes et des aspirations du mouvement féminin qui, depuis des décennies se bat pour la reconnaissance à part entière de ses droits et de sa citoyenneté en conformité avec la déclaration universelle des droits de l'Homme ratifiée par l'Algérie et la Constitution de 1996 (article 31).

- L'abrogation du Code de la Famille ne peut être considérée comme une métaphore poétique des femmes.

- La collecte des signatures et les voix des femmes ne doivent pas être rétribuées par des promesses machiavéliques.

- Les déclarations officielles de certains candidats, l'insertion de la prise en charge du volet femme dans leurs programmes ne doivent pas rester des chimères et des pratiques de séduction de l'électorat féminin.

- L'abrogation du Code de la Famille doit être la priorité du futur président dès son investiture, car l'existence de code infâme est une entrave à la construction d'un état moderne.

Les clichés et stéréotypes, héritages du parti unique sont à bannir

Nous rappelons que les réserves émises par le C.N.T. (Conseil National de Transition) en 1995 en ratifiant la convention de Copenhague sur l'élimination de toute discrimination à l'égard des femmes, renforce l'existence du Code de la Famille et entrave l'évolution des mentalités. »

8 MARS 1999 EN ALGÉRIE

APPEL

5 associations ont organisé le 8 mars 1999 une marche allant de la salle IBN-KHALDOUN vers la place de la grande poste d'Alger et l'ont baptisée , en hommage à toutes les femmes

victimes du terrorisme intégriste, du nom de Karima BELHADJ, première femme tombée sous les balles assassines du terrorisme intégriste.

- **ASSOCIATION DÉFENSE ET PROMOTION DES DROITS DES FEMMES.**
- **ASSOCIATION INDÉPENDANTE POUR LE TRIOMPHE DES DROITS DES FEMMES.**
- **R.A.C.H.D.A.**
- **R.A.F.D.**
- **THARWA N'FADHMA N'SOUMEUR.**

Ces associations avaient lancé l'appel suivant à l'occasion de la journée internationale des femmes:

« Nous, femmes démocrates, inquiètes par la détérioration de la situation actuelle que vit notre pays, refusons toujours de subir les effets des compromissions politiques qui réhabilitent un projet de société rétrograde et omniscient les intégristes islamistes, violeurs et égorgés de femmes et d'enfants.

Notre inquiétude est d'autant plus grande que l'appauvrissement se généralise de jour en jour, l'éducation et la santé sont menacées.

Le Code de la Famille continue à jeter dans la rue femmes et enfants.

Le 8 mars 1999 qui clot le millénaire est pour nous l'occasion de dire haut et fort notre détermination à oeuvrer pour un projet de société démocratique et égalitaire.

Soyons unies, soyons nombreuses ce 8 mars 1999 au meeting à la salle IBN-KHALDOUN à 13h30mn. »

Activités de l'ASFAD: continuité et évolution

L'accueil a continué dans le cadre de la permanence bi-hebdomadaire à recevoir des femmes immigrées en difficulté et bien que la demande ait changé, le rythme des services rendus n'a pas diminué.

Les personnes en difficulté ont fait appel à notre association pour des aides aux démarches administratives comme des demandes de regroupements familiaux particulièrement pour les enfants restés dans le pays pour réintégrer leurs familles immigrées en France.

Les recours pour l'obtention des cartes de séjour salarié ont donné des résultats positifs à 80%.

Aujourd'hui, ces femmes travaillent et leurs démarches vont dans le sens d'une très bonne intégration et certaines projettent de demander la nationalité française ou la réintégration.

Autres demandes formulées à l'association: sur le plan social, un appui est sollicité à l'ASFAD pour les demandes d'aide au logement dans le cadre de l'OPAC et les mairies, dans le but d'une stabilité familiale et une bonne intégration.

Parallèlement aux actions d'accueil, un fort investissement a été fourni par l'ASFAD dans la participation à la lutte des femmes immigrées pour leurs droits, car les maghrébines en France sont touchées par des discriminations (femmes répudiées, divorce, mariages forcés pour les jeunes filles...). Cette action devrait être amplifiée en 1999.

Dans le cadre de ces missions d'information, l'ASFAD a été invitée à Amiens par France-Libertés, à Lanester par l'Assemblée des Femmes, à Lyon par Femmes Contre les Intégrismes (voir article), à Marseille pour la participation aux assises « Algérie-France-Europe » et à Romans sur Ysère par la municipalité pour la journée internationale des femmes.

Dans le cadre de la Coordination 8 mars Algérie (APEL, ASFAD, Pluri-ELLES Algérie) des actions et une solidarité avec les femmes d'Algérie sont menées en permanence. Les 17 et 18 janvier 99 une soirée théâtrale a été organisée à Montreuil (Voir article).

À ROMANS SUR YSÈRE:

Ville particulièrement dynamique pour la solidarité avec les femmes algériennes, la municipalité de Romans a pris récemment deux initiatives particulièrement intéressantes.

Tout d'abord une carte postale distribuée largement (et dont nous avons reçu déjà 300 exemplaires signés). Cette carte de soutien au mouvement des femmes algériennes dans leur lutte contre le Code de la Famille.

Autre initiative, le 8 mars 1999, l'invitation faite à notre association d'aller témoigner de cette lutte et du travail commencé auprès des femmes immigrées pour leurs droits propres contre les mariages forcés, les répudiations, etc...

L'accueil de la municipalité et du public - femmes et hommes - nous a particulièrement touchés.